

L'ÉCHO DE LA FÉDÉ

Octobre 2015

Sommaire

- 1 Le mot du Président
- 2 Position de la fn3s par rapport à la MJIE
- 3 Évaluation
- 4 Quelques chiffres tirés des questionnaires d'activité des SIE pour l'année 2014
- 5 Synthèse des appréciations des journées d'études de Colmar
- 7 Offre de formation
Agenda
- 8 Présence des administrateurs de la fn3s en région

Le mot du Président



Comme chaque année à la même période, avec l'arrivée de l'automne, nous prenons connaissance du programme 182 du Projet de loi de finances concernant la PJJ. Le cru 2016 est plutôt dans la stabilité des crédits même si le budget du SAH baisse de 1,4 millions d'euros. Pour la MJIE le volume d'activité prévu est identique à 2015 avec une très légère augmentation de l'enveloppe (+0,77%). Mais le compte n'y est pas puisque le GVT sera de 1% et que d'autres charges viendront alourdir les budgets des SIE (mutuelle, inflation, formation...). Cette situation porte atteinte, une fois encore, à l'objectif de qualité recherché, qui seul peut permettre une réelle aide à la décision des magistrats.

Ainsi, vous trouverez dans ces pages une synthèse des positions que nous défendons pour améliorer cette mesure d'investigation judiciaire.

Comme chacun, nous avons eu écho de la relance de la réforme de l'ordonnance de 45 qui devrait se concrétiser vers la fin du 1er semestre 2016. Nous étions intervenus en 2014 auprès de la ministre de la Justice pour demander que soit inscrite dans la loi l'obligation d'une mesure d'investigation approfondie pour chaque mineur au pénal afin que l'acte soit bien mis en perspective de sa personnalité et de son contexte familial. Espérons que le texte de cette réforme retrouve l'esprit fondateur d'une justice éducative.

Nous vous avons fait part régulièrement de notre démarche prospective qui vise à faire reconnaître le bienfondé de notre expertise en matière d'investigation au service des politiques publiques en Protection de l'Enfance. Ce dossier avance puisque nous avons une rencontre importante, le mois prochain, avec le cabinet de la secrétaire d'Etat chargée de la famille et de l'enfance pour envisager les articulations possibles entre notre projet et la prochaine loi de protection de l'enfance ainsi que la feuille de route 2015-2017.

Autre chantier, et non des moindres, nous avons relancé notre réflexion stratégique afin de définir pour les trois ans à venir le positionnement de notre fédération. Dans un environnement en pleine mutation quelle place pour la fn3s ? Quels services pour nos adhérents ? Quelles priorités d'actions ?... Nous présenterons lors de notre assemblée générale du 24 mars prochain le résultat de nos réflexions et vous proposerons d'en débattre.

Vous trouverez d'autres rendez-vous que propose la fédération dont nos Journées d'Etudes 2016 qui se dérouleront à Tours les 1,2 et 3 juin. Nous comptons sur votre participation active et vous remercions de votre fidèle soutien qui nous encourage à vous proposer, chaque année depuis 1947, des temps de réflexion et de formation sur les pratiques éducatives et d'investigation.

Pour terminer ce propos liminaire, je voudrais saluer notre ami et collègue Claude Besnard qui vient de quitter ses fonctions d'administrateur au sein de fn3s pour vivre, je le souhaite, des temps heureux d'une retraite méritée.

Bonne lecture.

Denis BENAINOUS
Président de la fn3s



FEDERATION NATIONALE DES
SERVICES SOCIAUX SPECIALISES
DE PROTECTION DE L'ENFANCE
MEMBRE DE LA CNAPE

POSITION DE LA FN3S PAR RAPPORT À LA MJIE

En cette rentrée 2015, six mois après la publication de la nouvelle note concernant la MJIE, il nous a paru nécessaire de rappeler les points problématiques qui subsistent et sur lesquels la fn3s a déjà interpellé la PJJ. (CF notamment la contribution de la fn3s au diagnostic partagé et courrier des fédérations suite à la nouvelle note sur la MJIE.)

SIMPLIFICATION DE LA TARIFICATION

Devant la complexité de la tarification actuelle, nous demandons une remise à plat du système de tarification. L'application d'un ratio fratrie reste problématique. La fluctuation inévitable de ce ratio impacte à la fois les organigrammes et l'organisation des services. Nous proposons la suppression du ratio famille.

Pour sortir définitivement des confusions qui ont marqué la phase d'habilitation des services, la mise en œuvre de la MJIE et sa tarification, nous proposons un ordonnancement par mineur et non plus par fratrie. La capacité habilitée ou autorisée des services s'exprimerait alors en nombre de mineurs égal au nombre de MJIE.

MEILLEURE ADÉQUATION ENTRE L'OBJECTIF QUALITATIF INTERDISCIPLINAIRE DE LA MJIE ET LES MOYENS ALLOUÉS

La fn3s demande aussi la révision des moyens attribués à la MJIE compte tenu des nouvelles charges de travail prévues dans la nouvelle note, comme les passations de mesures et l'organisation des placements. Les fonctions supports d'encadrement et de secrétariat sont également exercées en deçà des objectifs de qualité que la mission requiert.

C'est une meilleure cohérence entre les objectifs de qualité et les moyens alloués que nous attendons.

FONGIBILITÉ PARTIELLE DES POSTES BUDGÉTAIRES

Par-delà une mise à plat du système tarifaire et du calcul des emplois, nous proposons la possibilité d'adapter partiellement (à hauteur de 5 ou 10%) les temps d'intervention avec l'activité et ses fluctuations mais aussi pour compenser temporairement la vacance de certains postes comme par exemple celui de psychiatre dont le recrutement est rendu difficile pour cause de pénurie.

CRÉATION D'UN OUTIL COMMUN ENTRE MAGISTRATS ET SERVICES SP/SAH

Nous proposons l'instauration de tableaux de bord plus pertinents que ceux actuellement en vigueur et étendue à toutes les juridictions pour une lecture instantanée de l'activité des services et de leur capacité d'accueil,

avec pour conséquence une meilleure gestion du flux d'ordonnancement.

En effet, pour les services, la question de ce qu'il faut prioriser se pose en permanence. Les flux sont tendus : on constate toujours une mise en attente de mesures et, ce, en dépit d'une recherche de complémentarité concertée avec les services de la PJJ pour gérer au mieux l'activité. Les différences structurelles entre les deux organisations font que la note DPJJ ne peut être appliquée à l'identique. Aussi, demandons-nous des aménagements.

COMPLÉMENTARITÉ ENTRE SP ET SAH AU PÉNAL

Le faible nombre de mesures d'investigation au pénal ordonné au SAH nous interroge sur la complémentarité souhaitée en ce domaine.

CLARIFICATION DE L'INTERVENTION DES MÉDECINS DANS LE CADRE DE LA MJIE

Ce point particulier de l'intervention des médecins et médecins psychiatres au sein des SIE, question soulevée par notre fédération, est restée sans réponse officielle et demande à être éclaircie avec le conseil national de l'ordre des médecins.

Jeanne KANJE - Secrétaire Générale

Nathalie VANDEPUTTE - Vice-Présidente

ÉVALUATION

La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a institué la double obligation des évaluations interne et externe pour les établissements sociaux et médico-sociaux. Oubliés un temps, les services d'investigation ont réintégré la loi 2002.2 par l'ordonnance n°2005-1477 du 1er décembre 2005 et notamment l'article L. 312-1 IV du CASF.

La loi 2009-879 du 21 juillet 2009 dite loi HPST, puis la circulaire DGCS/SD5C/2011/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médicosociaux ont amené des modifications importantes dans le domaine des évaluations interne et externe.

Enfin, la circulaire n°NORJUSF1031963C, du 2 décembre 2010, du Garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés a précisé les modalités d'application pour les établissements et services de la protection judiciaire de la jeunesse des dispositions issues de la loi HPST.

Suite à la réforme des mesures d'investigation (2010-2011), les mesures IOE et ES ont disparu pour laisser place à la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative. Ainsi ont été créés (souvent entre septembre et décembre 2011), les Services d'Investigation Educative. Concomitamment à l'arrêté de création, les SIE ont été habilités pour une durée de 5 ans au regard de la procédure d'habilitation

QU'EN EST-IL AUJOURD'HUI DES ÉCHÉANCES EN MATIÈRE D'ÉVALUATION INTERNE ET EXTERNE POUR LES SIE ?

Il faut donc aujourd'hui se reporter à la circulaire du 21 octobre citée plus haut, laquelle dans son annexe n°2 -1.1. précise le cas particulier des établissements et services PJJ relevant du 4^e du 1 de l'article L 321-1 du CASF **dont le gestionnaire n'est pas l'Etat** ce qui est le cas de tous les SIE du SAH évidemment et qui ont tous été autorisés et ouverts après la date de promulgation de la loi 2009-879 du 21 juillet 2009.

Les SIE qui mettent en œuvre des mesures d'investigation préalables aux mesures éducatives précitées en application du Code de procédure civile ou de l'ordonnance du 2 février 1945 sont soumis à une évaluation interne tous les 5 ans, et à une évaluation externe unique comprise entre le 5ème anniversaire de la date d'autorisation et le 7ème anniversaire.

Par exemple, un SIE autorisé et habilité le 12 décembre 2011 doit donc produire les évaluations selon le calendrier suivant :

Dates	Action
12 décembre 2011	Début de l'autorisation
Avant le 12 décembre 2016	1 ^{ère} Evaluation interne
Avant le 12 décembre 2018	Evaluation externe unique
Avant le 12 décembre 2021	2 ^{ème} Evaluation interne
Avant le 12 décembre 2026	3 ^{ème} Evaluation interne
Tous les 5 ans	Une évaluation interne

On remarquera également que les SIE bénéficient d'un régime dérogatoire au regard de la durée de leur autorisation qui n'est pas limitée dans le temps et ne fait donc pas l'objet d'une procédure de renouvellement.

Conformément au droit commun, les SIE mettent en œuvre une démarche d'évaluation continue retracée chaque année dans leur rapport d'activité. Tous les cinq ans, les résultats de l'évaluation interne sont communiqués à l'autorité ayant délivré l'autorisation (PJJ).

Concernant l'évaluation interne, de nombreux ouvrages et guides sont disponibles pour permettre la réalisation d'une évaluation interne de qualité. Nous vous rappelons que l'ANESM après une première recommandation publiée en avril 2008 sur la mise en œuvre de l'évaluation interne en a publié une seconde « L'évaluation interne : repères pour les établissements et services prenant en charge habituellement des mineurs/jeunes majeurs dans le cadre de la protection de l'enfance et/ou mettant en œuvre des mesures éducatives ».

Concernant l'évaluation externe, nous vous renvoyons au site de l'ANESM et à la nombreuse littérature sur le sujet.

Enfin concernant le renouvellement des habilitations pour les SIE, et au regard du Décret n°88-949 du 6 octobre 1988 relatif à l'habilitation des personnes physiques, établissements, services ou organismes publics ou privés auxquels l'autorité judiciaire confie habituellement des mineurs ou l'exécution de mesures les concernant, nous rappelons que le dossier de demande de renouvellement d'habilitation doit parvenir six mois avant la date d'échéance d'habilitation en cours. Pour la majorité des SIE, ce devrait être avant ou courant juin 2016. Bonne rédaction de votre futur projet de service.

En conclusion, au regard de l'importance des évaluations et des habilitations, la fn3s proposera en première partie de son assemblée générale le 24 mars 2016, une information sur ces sujets.

Jacques LE PETIT - Vice-Président

QUELQUES CHIFFRES TIRÉS DES QUESTIONNAIRES D'ACTIVITÉ DES SIE, POUR L'ANNÉE 2014

Sur 70 envois nous avons reçu 50 réponses, ce qui donne une représentation assez fidèle des tendances, mais ne permet pas d'obtenir les informations d'ensemble de l'activité du SAH, ce qui est notre ambition pour chaque année. Nous avons les budgets pour 49 réponses. Merci à ceux qui ont pris le temps de nous envoyer ces informations. Elles nous sont indispensables si nous voulons avoir une visibilité de l'évolution de l'activité, des budgets et des dotations en personnel au niveau national et non pas uniquement sur des échantillons.

L'ACTIVITÉ (SUR 50 SERVICES)

L'activité accordée est de 15 154 mineurs soit un écart de -207 mineurs (-1,34%), avec l'activité demandée et de -66 mineurs (-0,43%) avec l'activité 2013. On peut constater une certaine stabilité, avec très légère baisse.

L'activité réalisée est de 15 067 mineurs, elle est supérieure de 628 mineurs à celle de 2013 mais faiblement inférieure à l'accordée 2014 : -87 mineurs. Un service renseigne une activité de 170 mineurs en 2014 pour zéro mineurs en 2013.

LES BUDGETS (SUR 49 SERVICES)

Les budgets accordés totalisent 40 722 792 €, soit une variation de - 54 105€ (-1,31%) en comparaison avec 2013.

Les moyennes de coûts à l'acte : en faisant la moyenne des prix à l'acte nous obtenons 2 654€. En réalité, en divisant les budgets accordés par l'activité prévisionnelle le coût est légèrement différent, 2 717€.

LE PERSONNEL (SUR 50 SERVICES)

597 ETP toutes catégories professionnelles confondues, soit une perte de 8,71 ETP (-1,43%) depuis 2013. La plus grosse baisse concerne les travailleurs sociaux pour 4,79 ETP mais en pourcentage ce sont les fonctions de secrétaires qui perdent le plus : (-4,11%) pour 3,20 ETP.

COMMENTAIRES

L'activité du SAH est très contenue, elle est en baisse en prévisionnel et légèrement en hausse en réalisé. Il faut y voir une réussite de la part de la PJJ dans sa volonté de maîtrise, d'une part elle réduit même faiblement les objectifs et d'autre part elle annonce qu'elle ne paiera pas les dépassements d'activité.

Les budgets baissent (-1,31%) en proportion de l'activité prévisionnelle (-1,34%). Ce qui est une autre réussite dans la maîtrise des dépenses.

L'activité 2014, supérieure à celle de 2013, se réalise avec moins de personnel, bel exemple de rentabilité du SAH !

Les baisses d'activités et les réductions budgétaires se concentrent sur quelques services, ainsi 3 services perdent à eux seuls 111 mineurs en prévisionnels soit un écart de 9,43%. Les augmentations mécaniques de nombreux budgets (GVT, inflation...) masquent ainsi la forte diminution de quelques-uns.

Les réductions de personnels subissent le même phénomène : 8 services perdent au moins 0,5ETP ce qui produit -8,27 ETP soit - 7,93% de leurs dotations cumulées. Deux services gagnent plus de 0,5 ETP chacun pour 1,05 ETP. Si cette politique de réduction ciblée sur quelques services se poursuivait à l'avenir, elle permettrait de réduire la part du SAH en affichant au global une baisse relativement faible chaque année. Une vision optimiste serait de considérer que les réajustements ont eu lieu et que la complémentarité entre secteur public et SAH se réalisera dans un dialogue à même de valoriser les compétences de chacun.

Dominique GAUNET - Administrateur

SYNTHÈSE DES APPRÉCIATIONS DES JOURNÉES D'ÉTUDES DE COLMAR JUIN 2015

Cette année encore, nous avons jugé intéressant de vous rendre compte de vos appréciations à propos de nos journées d'études de Colmar en juin dernier. 50% environ d'entre vous ont répondu au questionnaire. Vos contributions très riches, témoignent de l'intérêt porté à ces journées et nous vous en remercions.

LES APPRÉCIATIONS GLOBALES reflètent d'une grande satisfaction.

Ces journées furent « Un très grand moment » « une parenthèse enchantée, une bouffée d'oxygène, un temps de pause, d'enrichissement, de réflexion », « une belle rencontre avec des gens remarquables », « Chaleur de l'accueil, convivialité, bientraitance », « Nous avons été pris en charge comme des tout-petits » « Grand cru des journées d'études. ...accueil 5 étoiles », « pour une fois ce sont les autres qui prennent soin de nous ! », « Ça aide à tenir, à surmonter le découragement ».

Néanmoins, des critiques viennent nuancer ce concert de louanges et de remerciements : Quelques problèmes de climatisation « chaleur dans la salle 2 », quelques problèmes d'alimentation « Repas de qualité mais pas assez » « Bémol sur le repas du mercredi léger et cher et juste en qualité », une programmation un peu trop dense « Moins d'intervenants afin de prendre le temps d'approfondir leurs propos et de les illustrer avec des apports cliniques ».

LES INTERVENANTS

La qualité des intervenants, hommes et femmes de terrain, leur humilité ont été moult fois soulignées.

Evelio Cabrejo-Parra : langage et construction psychique cognitive, culturelle dans la petite enfance.

« L'art de faire comprendre des choses compliquées avec des mots simples »

Passionnant est le qualificatif qui revient le plus souvent à son sujet.

Plusieurs ont trouvé intéressant son point de vue du « langage comme axe de départ de la pensée et du psychisme ».

Aude Duret : traitement judiciaire des violences infligées aux tout-petits.

Elle a fait l'unanimité par la clarté et la pertinence de son propos, son discours structuré et concret a été apprécié. De même, pour le débat qui a suivi. Un très petit nombre de personnes a trouvé l'intervention trop courte. Manifestement la présence du judiciaire a été appréciée même si la présence d'un JE en plus aurait été souhaitée.

Alain Bouregba : comment apprendre à se hisser à la hauteur d'un tout petit.

Il n'a laissé manifestement personne indifférent.

Si certains ont trouvé son propos trop long et trop théorique, il a littéralement séduit une très grande partie du public :

« Magique, jubilatoire, frissonnant, génial, grandiose, extraordinaire » tels sont quelques qualificatifs de ceux qui ont apprécié cette intervention de clôture vécue comme « un bouquet final explosif ».

Estelle Gioan : la culture au service des mères et des bébés, éclairages de la clinique transculturelle.

Cet exposé a suscité beaucoup d'intérêt mais aussi des regrets que l'expérience relatée soit unique, « structure faisant plutôt office d'un laboratoire d'analyse et de travail ».

Didier Martz : l'enfant est un vieux qui s'ignore : les dépendances tout au long de la vie, entre autonomie et assujettissement.

« Beau voyage dans le temps de l'humain ...qui passe »

Très nombreux sont ceux qui y ont trouvé une bonne introduction des journées même si elle fut « une entrée en bouche singulière » « originale » « un peu loin du thème ». En tout cas il n'a pas laissé indifférent non plus.

Catherine Koenig

Images d'enfants dans l'art moderne, Paul Klee - Juan Miro

Les commentaires concernant cette intervention sont mitigés. Dans une trentaine de réponses, elle était « hors sujet », « hors thème » et trop longue surtout à la fin d'une journée bien remplie. Cependant ces remarques étaient souvent accompagnées d'un mais « très intéressant » « décalée mais instructive ».

Ce pas de côté du côté de l'art a somme toute été apprécié par celles et ceux qui y ont vu l'occasion « d'une ouverture » d'esprit !.

Agnès Martial

Quels parents dans quelles familles ? Penser les changements contemporains de la parenté.

Beaucoup ont aimé son propos mais sont restés sur leur faim alors que les questions sociétales sont au cœur du travail auprès des familles.



Marie Laure Cadart : Quel regard porter sur le bébé en souffrance pour être dans une prévention prévenante ?

Avec Agnès Martial cette intervention avait toute sa place le premier jour, introduisant de manière adaptée la journée du jeudi si l'on en croit les commentaires.

Martine Barraco de Pinto : Repérer les malaises du bébé et du jeune enfant.

Rosa Mascaro Bébés en souffrance : De l'observation à la prise en charge.

Nathalie Presme : Mais il n'est pas encore né ! La mission de protection de l'enfant : Point de vue d'un pédopsychiatre en maternité.

Jacques Sarfaty : Souffrance de la mère, souffrance du bébé –A partir de l'expérience d'une unité d'hospitalisation mère-bébé.

Presqu'un quart des appréciations englobent ces 4 intervenants (ce pourquoi nous les avons regroupées ici) et les disent « de qualité, riches, pertinentes et surtout très concrètes! ». Des interventions qui se complétaient les unes les autres avec un rappel des fondamentaux très utiles permettant d'engranger des informations pour sa pratique professionnelle, de la confronter à des apports théoriques mais aussi concrets, de faire des liens avec son expérience professionnelle, d'avoir des pistes pour son action .

Les vidéos proposées par **Rosa Mascaro** et le docteur **Sarfaty** ont été très appréciées car elles permettaient d'illustrer leurs propos et de mieux les comprendre.

LE THÈME ET LES DÉBATS

Le thème, très intéressant pour la moitié des réponses, intéressant pour le reste.

Ce fut « une bouffée d'air par rapport au quotidien », des journées « proches des préoccupations de travail » « aide à la pratique » permettant de remplir sa boîte à outil.

Les débats : les réponses sont plus contrastées :

¼ très intéressant, ¼ intéressant, ¼ moyen, pour le quart restant les débats n'étaient pas satisfaisants.

Les débats concentrent les critiques : » pauvres, insuffisants » et par voie de conséquence « trop de survol dans les interventions ».

QUALITÉ DE L'ORGANISATION

Unanimité quant à l'accueil puisque la plupart ont répondu bon aux 4 critères Accueil, Salle, Son, Restauration.

Certains ont même rajouté une case supplémentaire Très bien ou Excellent.

Cependant mentionnons des appréciations plus variées dont quelques remarques sur la légèreté du repas du premier jour, sur le manque de climatisation.

Une mention spéciale de quelques uns sur le très bon accueil des jeunes de la restauration.

PROPOSITIONS DE THÈMES

Beaucoup de suggestions que nous ne manquerons pas d'exploiter dans les années à venir que ce soit sous forme de journées d'études, journées d'adhérents voire formation.

Jeanne KANJE - Secrétaire Générale

ADMINISTRATEURS

NOUS VOUS INFORMONS DU DÉPART DE
M. CLAUDE BESNARD, SAUVEGARDE MAYENNE
ET SARTHE, DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

NOUS ACCUEILLONS
MME AURÉLIE PULCINI DU SIE DE BEAUVAIS
ET M. CHRISTIAN LECLERC DU SIE DE REIMS.

M. MICHEL FOLLIOT A ÉTÉ NOMMÉ
MEMBRE D'HONNEUR.

OFFRE DE FORMATION

L'IDENTITÉ FAMILIALE EN SITUATION D'INTERCULTURALITÉ : INCIDENCES DANS LE CADRE D'UNE PRATIQUE ÉDUCATIVE OU D'INVESTIGATION.

Formation de deux jours à Neuilly sur Seine les 28 et 29 janvier 2016.

- ➔ Inscription auprès du secrétariat de la fn3s : 500€ par personne pour les services adhérents ; 650€ pour les autres.
- ➔ Sur demande, cette formation peut aussi faire l'objet d'une étude pour une mise en œuvre dans votre service.

Par ailleurs nous préparons les offres suivantes :

OBSERVATION ET INVESTIGATION POUR LE TOUT-PETIT (MOINS DE 3 ANS).

Avec Marie-Laure Cadart, médecin PMI et anthropologue.

REPÉRAGE DES INDICATEURS DE SOUFFRANCE CHEZ LE JEUNE ENFANT.

Avec Rosa Mascaro, pédopsychiatre, directrice de l'Espace Lebovici à Lille.

LA VIOLENCE DANS LE COUPLE : UNE SOUFFRANCE POUR L'ENFANT, UN DÉFI POUR LA PARENTALITÉ.

Avec Karen Sadlier, docteur en psychologie clinique et Edouard Durand, magistrat.

MÉTHODOLOGIE EN INVESTIGATION ÉDUCATIVE (MJIE)

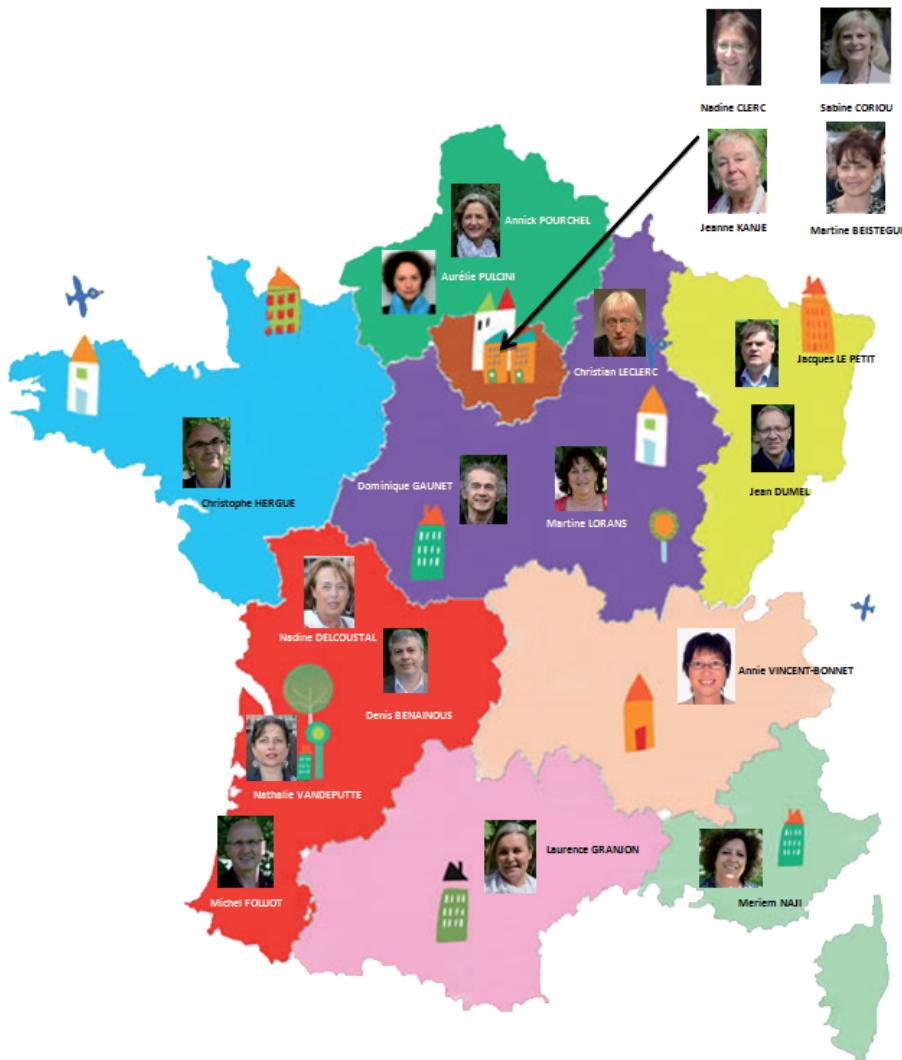
Avec Francis Alföldi, formateur, ou le CREAL Rhône-Alpes.

Des informations vous seront ultérieurement communiquées quant aux dates et lieux de ces formations.



- **4 FÉVRIER 2016 (ENCLOS REY PARIS)**
JOURNÉE THÉMATIQUE DES ADHÉRENTS
«L'IMPACT DE LA LOI 2007 REFORMANT LA PROTECTION DE L'ENFANCE»
- **24 MARS 2016 (ENCLOS REY PARIS)**
JOURNÉE NATIONALE DES ADHÉRENTS ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FN3S
«L'EVALUATION INTERNE, EXTERNE EN LIEN AVEC LE RENOUVELLEMENT DES HABILITATIONS
Question d'équipe, de service, de cadre ?
- **1^{er}, 2 et 3 juin 2016**
JOURNÉES ÉTUDES DE LA FN3S
à TOURS

PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS DE LA FN3S EN RÉGION



GRAND NORD

Annick POURCHEL 03 21 98 48 61
Aurélie PULCINI 03 44 11 15 15

CENTRE EST

Annie VINCENT BONNET 04 79 62 60 55

SUD OUEST

Denis BENAINOUS 05 55 10 34 00
Nadine DELCOUSTAL 05 49 00 26 52
Michel FOLLIOT 06 88 03 58 40
Nathalie VANDEPUTTE 05 57 81 79 18

SUD EST

Meriem NAJI 04 91 55 84 45

GRAND EST

Alsace : Jean DUMEL 03 89 44 22 83
Lorraine : Jacques LE PETIT 03 83 41 82 12

ÎLE DE FRANCE ET DOM/TOM

Martine BEISTEGUI 01 41 92 52 52
Nadine CLERC 01 53 34 34 00
Sabine CORIOU 01 30 32 10 04
Jeanne KANJE 06 82 05 57 37

SUD

Laurence GRANJON 04 68 08 34 00

CENTRE

Dominique GAUNET 02 47 71 15 95
Christian LECLERC 03 26 79 85 79
Martine LORANS 03 80 30 61 07

GRAND OUEST

Christophe HERGUE 02 40 47 12 01

MEMBRES DU BUREAU fn3s	
Denis BENAINOUS	Président
Nathalie VANDEPUTTE	Vice-Présidente
Jacques LE PETIT	Vice-Président
Jeanne KANJE	Secrétaire Générale
Martine LORANS	Trésorière

Revue trimestrielle de la Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés en Protection de l'Enfance.

Ont contribué à ce numéro :

Jeanne KANJE, Nathalie VANDEPUTTE, Jacques LE PETIT, Dominique GAUNET, Christian LECLERC

Conception graphique et mise en page :
ESCAPE - 54500 Vandœuvre-lès-NANCY, escape.com@wanadoo.fr